



22.07.2022

---

## **Protection NBC en Suisse : état des lieux**

### **Rapport 2 : mesures proposées pour remédier aux déficits**

---

## Table des matières

<b>Management Summary</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Introduction</b> .....	<b>4</b>
1.1. Contexte .....	4
1.2. Projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » .....	4
1.3. Contenu et destinataires du rapport.....	5
<b>2. Étapes de l'élaboration des propositions de solutions</b> .....	<b>6</b>
<b>3. Mesures proposées pour améliorer la protection NBC en Suisse</b> .....	<b>7</b>
Déficit 1 : La répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire. ....	9
Déficit 2 : Il manque une coordination de la protection NBC. ....	12
Déficit 3 : Les mesures et les analyses dans le domaine de la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.....	14
Déficit 4 : Il y a un manque de vue d'ensemble et de coordination en matière de protection médicale NBC. ....	16
Déficit 5 : Les prestations de la Confédération ne sont pas clairement définies. ....	20
Déficit 6 : Le profil des prestations de la protection civile dans le domaine NBC varie d'un canton à l'autre.....	21
Déficit 7 : De nombreuses conceptions NBC ne sont pas suffisamment claires, ne sont pas adaptées à la pratique ou sont dépassées. ....	22
Déficit 8 : La collaboration entre les forces d'intervention en cas d'attentat NBC est insuffisante. ....	23
Déficit 9 : On manque de spécialistes NBC en cas d'événement majeur.....	24
Déficit 10 : La coordination nationale de la formation NBC fait défaut.....	25
Déficit 11 : Il manque des spécifications standardisées pour le matériel d'intervention et de protection.....	26
Déficit 12 : Il manque une vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations essentielles dans les cantons et les régions. ....	27
Déficit 13 : Le réseau d'échange d'expertise mérite d'être amélioré. ....	28
Déficit 14 : Les acteurs importants de la protection NBC ne sont pas suffisamment sensibilisés à la question. ....	29
Déficit 15 : La coopération en matière de préparation à un accident nucléaire est insuffisante.....	30
Déficit 16 : Les conventions de prestations relatives aux événements radiologiques devraient être révisées.....	31
<b>4. Résumé et conclusions</b> .....	<b>33</b>
<b>5. Propositions présentées par la direction du projet au mandant du projet (PP RNS)</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe 1 : Informations complémentaires concernant les solutions</b> .....	<b>38</b>
Solution 1B : Feuille d'information sur les épizooties.....	38
Solution 4C : Aperçu de la protection médicale C.....	40
<b>Annexe 2 : Liste des abréviations</b> .....	<b>41</b>
<b>Annexe 3 : Surveillance du projet et groupe de projet</b> .....	<b>42</b>

## Management Summary

Dans le cadre du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse », l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a, en collaboration avec des représentants des cantons et des tiers, établi une vue d'ensemble de la protection NBC en Suisse, analysé l'état actuel de la préparation aux événements NBC et élaboré des propositions d'amélioration concrètes.

La 1<sup>re</sup> partie du projet présente une vue d'ensemble actuelle de la protection NBC en Suisse, décrit les déficits existants et liste les questions en suspens. Elle montre le potentiel d'amélioration dans ce domaine. Un résultat essentiel est l'identification de 16 déficits dits « prioritaires » dans différents domaines de la protection NBC. Les résultats sont présentés dans le « Rapport 1 : situation et déficits du point de vue des acteurs ».

Le présent rapport décrit les résultats de la deuxième partie du projet. Il a essentiellement trait aux 22 mesures recommandées pour améliorer la protection NBC. La principale mesure prévue est la création d'une plate-forme d'échange NBC de la Confédération (proposition 2). L'OFPP est responsable de la mise en œuvre. La plate-forme d'échange NBC de la Confédération constitue le pendant au niveau fédéral, qui faisait défaut jusqu'ici, de la plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC) mise en place. Elle comble ainsi une lacune existante dans le domaine de la protection NBC. A l'avenir, ces deux plates-formes devront assurer un échange d'informations régulier et coordonner étroitement les projets en cours. La coordination globale nécessaire dans le domaine de la protection NBC en Suisse sera ainsi améliorée structurellement et de façon pérenne. Cette mesure permettra d'éliminer durablement de nombreux déficits identifiés dans le cadre du projet ou du moins de les pallier. Il conviendra d'examiner, dans le cadre de la mise en place de la plate-forme d'échange NBC de la Confédération, si des adaptations juridiques sont encore nécessaires à cet égard.

Dans certains domaines, l'analyse approfondie a révélé la nécessité de compléter ou de développer les bases conceptuelles. Il s'agit notamment d'élaborer, sous la direction de l'OFPP et avec la participation des cantons, un profil de prestations de la protection civile dans le domaine de la protection NBC. Sur cette base, des prescriptions relatives au matériel d'intervention et de protection pour la protection civile doivent être établies (propositions 6 et 11). La PCABC est chargée d'améliorer de manière générale la concertation mutuelle dans le domaine des mesures mobiles et de la collaboration entre les organisations d'urgence en cas d'attentat NBC (propositions 3B et 8). La Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) se charge de clarifier la question de savoir comment identifier les spécialistes appropriés pour les événements NBC complexes et comment garantir leur disponibilité en cas d'événement (proposition 9). Dans le domaine de la protection N, les tâches de longue durée et ultérieures des forces d'intervention doivent à présent également être prises en compte dans le cadre de l'actualisation en cours du concept de protection d'urgence (CPU) (proposition 15).

La plupart des acteurs impliqués s'occupent principalement de certains domaines de la protection NBC. Les flux d'informations et la transmission des connaissances sur l'ensemble du domaine constituent donc un défi particulier. Pour plusieurs déficits, l'analyse a par ailleurs montré qu'il s'agissait essentiellement d'un manque d'information parmi les acteurs concernés. Pour y remédier, il n'est pas nécessaire de modifier les compétences, les concepts, les structures et les processus dans le domaine de la protection NBC, mais d'améliorer la coordination et l'échange d'informations entre les parties concernées. Plusieurs solutions sont donc proposées dans ce domaine, notamment la création d'une conférence nationale annuelle sur la protection NBC et d'une plate-forme électronique spéciale de connaissances pour les partenaires de la protection NBC.

En se fondant sur les bases juridiques existantes, un acteur responsable de la mise en œuvre a pu être identifié pour chaque mesure proposée (exception : déficit 4C concernant la protection médicale C). Ceux-ci se sont déclarés prêts à se charger de la mise en œuvre des propositions de solutions élaborées en commun.

Le projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » a montré que la protection NBC en Suisse fonctionne bien dans de nombreux domaines. Dans le cadre du projet, certains des déficits constatés ont pu être éliminés, tandis que des améliorations importantes ont été lancées pour remédier à d'autres. Le Conseil fédéral doit être informé des résultats du projet et en ordonner la mise en œuvre.

La direction du projet et l'OFPP remercient vivement les partenaires de la protection NBC, et tout particulièrement les personnes chargées de la supervision du projet, pour leur collaboration fructueuse et constructive.

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte

La protection contre les dangers et les menaces NBC (N pour nucléaire et radiologique, B pour biologique et C pour chimique) s'étend à la population, à la faune, à l'environnement et aux biens. Le grand nombre d'acteurs, de scénarios et de substances dangereuses rend ce sujet très complexe. Il est donc difficile d'avoir une vue d'ensemble de la situation de la protection NBC en Suisse. En 2018, la plate-forme politique du Réseau national de sécurité (PP RNS) a chargé l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) d'élaborer une telle vue d'ensemble dans le cadre du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse ».

## 1.2. Projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse »

Le projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » traite de la protection NBC au niveau opérationnel. Ce projet est divisé en deux parties, chacune étant documentée dans un rapport :

- La *première partie* donne une vue d'ensemble actuelle de la protection NBC en Suisse. Elle décrit les déficits existants, liste les questions en suspens et met en évidence le potentiel d'amélioration dans ce domaine.

En été 2020, une enquête a été menée auprès de 85 acteurs de la protection NBC en Suisse afin de dresser un état des lieux de celle-ci. La direction de projet de l'OFPP a regroupé les déficits signalés avec le soutien de la société de conseil EBP Schweiz AG. Ces déficits ont ensuite été traités dans le cadre d'une série d'ateliers.

Les autres travaux de la première partie comprennent l'analyse du recueil systématique du droit fédéral (afin d'identifier tous les textes législatifs se rapportant à la protection NBC), la mise à jour des scénarios de référence NBC et l'analyse des acteurs de la protection NBC.

Tous les résultats de la première partie sont présentés dans le document intitulé « Rapport 1 : situation et déficits du point de vue des acteurs ». <sup>1</sup> La Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) et la PP RNS ont approuvé ce rapport. L'un des principaux résultats de ce rapport est la consolidation de 16 déficits dits « prioritaires », dans des domaines très divers de la protection NBC. Ils ont servi de base aux travaux de la deuxième partie du projet.

- Dans la *deuxième partie*, la direction du projet a élaboré, en collaboration avec les acteurs principalement concernés par les déficits, des propositions de solutions pour améliorer la protection NBC. Les déficits identifiés dans la première partie ont été analysés, précisés et évalués, et des propositions de solutions ont été élaborées en vue d'y remédier. Le présent rapport fait la synthèse des résultats de la deuxième partie.

La collaboration des acteurs compétents pendant les travaux de projet a été déterminante pour la réussite de celui-ci. Les résultats intermédiaires ont été régulièrement soumis à l'équipe chargée de la surveillance du projet pour examen et décision sur des questions fondamentales (cf. composition de l'équipe en annexe). En outre, la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) a été régulièrement consultée. En tant que membre de la surveillance du projet, la présidente a assumé une fonction clé à cet égard. Cela a également permis de garantir la conformité des résultats du projet avec la Stratégie de protection ABC pour la Suisse de 2019, élaborée par la ComABC. <sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> [Rapport 1 : situation et déficits du point de vue des acteurs.](#)

<sup>2</sup> Commission fédérale pour la protection ABC (02.12.2019) [Stratégie de protection ABC pour la Suisse 2019.](#)

### **1.3. Contenu et destinataires du rapport**

Le présent rapport comprend les 16 déficits prioritaires identifiés ainsi que les propositions de solutions élaborées pour chacun d'entre eux. Le chapitre 3 fournit une fiche d'information pour chaque déficit, qui présente en détail le contenu et la mise en œuvre des solutions proposées.

Les destinataires du rapport sont (comme pour le rapport 1) en premier lieu les fonctions de direction des offices et autres services de la Confédération et des cantons traitant de la protection NBC. Mais il s'adresse également aux organisations d'intervention concernées par la mise en œuvre des solutions proposées.

## 2. Étapes de l'élaboration des propositions de solutions

Les propositions de solutions ont été élaborées en deux étapes :



### Étape 1 : analyser, préciser et évaluer les déficits

La direction du projet a analysé les 16 déficits prioritaires de la première partie du projet et a évalué où se situaient précisément les défis. Ce travail s'est effectué dans le cadre d'échanges avec les acteurs principalement concernés par chaque déficit (acteurs responsables). Si nécessaire, les déficits ont été divisés en sous-groupes dits « déficits partiels ». C'est le cas pour quatre d'entre eux, principalement parce qu'ils portent sur des domaines bien délimités, que les défis sont différents pour les déficits partiels et/ou que des acteurs distincts sont compétents pour ces derniers. Il en résulte un total de 22 déficits/déficits partiels actuels pour lesquels il s'agissait d'élaborer des propositions de solutions.

### Étape 2 : élaborer des propositions de solutions

En se fondant sur les travaux de la première partie (bases juridiques, scénarios de référence, acteurs de la protection NBC), la direction du projet a esquissé une ou plusieurs propositions de solutions pour chaque déficit/déficit partiel. Elle a analysé celles-ci avec le principal acteur et, le cas échéant, d'autres acteurs concernés. Ensemble, ils ont identifié la solution la plus appropriée et l'ont précisée sous forme de mesures concrètes.

Les propositions de solutions ainsi élaborées ont été finalisées par la direction du projet, puis soumises pour approbation à l'équipe chargée de la surveillance du projet dans le cadre d'une procédure de consultation.

### 3. Mesures proposées pour améliorer la protection NBC en Suisse

La plupart des 16 déficits prioritaires identifiés dans la première partie du projet concernent des tâches liées à la préparation à un événement NBC. Certains déficits se rapportent également à d'autres phases du cycle de gestion des risques, notamment à la gestion d'un événement NBC (p. ex. déficits 3, 5, 8, 12). Les solutions proposées s'inscrivent naturellement dans la phase de préparation. L'analyse approfondie a en outre révélé que quatre déficits se rapportent à des domaines et des acteurs distincts et qu'il est donc indiqué de subdiviser ceux-ci en « déficits partiels » (tableau 1).

Tableau 1 : Vue d'ensemble des déficits et déficits partiels

N°	Déficit	Déficits partiels
1	La répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire. <i>Raison de la répartition : le déficit concerne essentiellement deux domaines bien distincts.</i>	Domaine N Épizootie
2	Il manque une coordination de la protection NBC.	
3	Les mesures et les analyses dans le domaine de la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées. <i>Raison de la répartition : le déficit concerne essentiellement deux domaines bien distincts.</i>	Laboratoires Mesures mobiles
4	Il y a un manque de vue d'ensemble et de coordination en matière de protection médicale NBC. <i>Raison de la répartition : la protection médicale NBC varie fortement d'un domaine à l'autre. Les acteurs compétents diffèrent également pour chacun des trois domaines, N, B et C.</i>	Domaine N Domaine B Domaine C Hôpitaux de décontamination
5	Les prestations de la Confédération ne sont pas clairement définies.	
6	Le profil des prestations de la protection civile dans le domaine NBC varie d'un canton à l'autre.	
7	De nombreuses conceptions NBC ne sont pas suffisamment claires, ne sont pas adaptées à la pratique ou sont dépassées.	
8	La collaboration entre les forces d'intervention en cas d'attentat NBC est insuffisante.	
9	On manque de spécialistes NBC en cas d'événement majeur.	
10	La coordination nationale de la formation NBC fait défaut.	
11	Il manque des spécifications standardisées pour le matériel d'intervention et de protection.	
12	Il manque une vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations essentielles dans les cantons et les régions.	

N°	Déficit	Déficits partiels
13	Le réseau d'échange d'expertise mérite d'être amélioré.	
14	Les acteurs importants de la protection NBC ne sont pas suffisamment sensibilisés à la question.	
15	La coopération en matière de préparation à un accident nucléaire est insuffisante.	
16	Les conventions de prestations relatives aux événements radiologiques devraient être révisées. <i>Raison de la répartition : du côté de la Confédération, il existe deux mandants différents pour les conventions de prestations dans le domaine N : la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).</i>	Conventions de prestations N CENAL  Conventions de prestations N OFSP

Les déficits et les propositions de solutions élaborées sont décrits plus en détail ci-après et présentés sous forme de fiches d'information. Le contenu de celles-ci est structuré selon le tableau 2 suivant.

*Tableau 2 : Contenu des fiches d'information*

<b>Description</b>	Le déficit est décrit selon le rapport 1.
<b>Répartition du déficit</b>	Si nécessaire : le déficit est subdivisé en déficits partiels s'il se rapporte à des domaines distincts.
<b>Concrétisation/évaluation</b>	Le déficit ou le déficit partiel est précisé afin de mettre en évidence où se situent les défis. Si nécessaire, des informations supplémentaires sont fournies sur le déficit. La situation actuelle et les priorités à aborder sont évaluées.
<b>Proposition</b>	La solution proposée est décrite. Les recoupements avec d'autres propositions sont mis en évidence.
<b>Acteurs</b>	L'acteur responsable de la mise en œuvre de la mesure proposée est désigné (acteur responsable). Lorsque cela est pertinent pour la solution proposée et sa mise en œuvre, d'autres acteurs sont mentionnés.
<b>État de la mise en œuvre</b>	L'état actuel de la mise en œuvre de la proposition de solution est identifié : en cours de planification, en cours d'élaboration ou terminé.

**Déficit 1 : La répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire.**

---

Description selon rapport 1	La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, mais aussi au sein de la Confédération, n'est pas toujours claire. L'implication de la Confédération dans la gestion varie en fonction du danger et des dimensions de l'événement. Les tâches des acteurs se chevauchent et les structures de conduite sont également peu claires. Les responsabilités sont régies par de nombreuses bases légales qui ne sont pas toujours complètes. En raison de l'absence d'interconnexion, les acteurs n'échangent pas d'informations et méconnaissent les missions des autres. Le financement des tâches dans le domaine de la protection NBC est également flou.
Répartition du déficit	Selon les avis reçus lors de la première phase du projet, ce déficit concerne les domaines de la protection N et de la protection contre une épizootie. Aucun déficit n'a été signalé en ce qui concerne les tâches du domaine C ou d'autres tâches du domaine B. Le déficit est donc réparti entre deux sous-groupes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Déficit partiel 1A : domaine N</li><li>• Déficit partiel 1B : épizooties</li></ul>

---

### Déficit partiel 1A : Dans le domaine N, la répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire.

Concrétisation/ évaluation	<p>La répartition des tâches dans le domaine N est clarifiée dans des bases juridiques et fonctionne. Du côté de la Confédération, il existe des organes de coordination/concertation qui fonctionnent bien, comme le groupe de travail Organisation de mesure, le groupe de travail Centre d'information Radioactivité ou le Groupe suisse des partenaires du nucléaire (GNP).</p> <p>Les plans existants doivent être mis à jour dans le cadre de la révision des ordonnances correspondantes (ORaP, OPU, OProP). Le domaine d'activité comprend plusieurs scénarios et les documents de base correspondants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'urgence national en cas d'événement radiologique ou nucléaire (plan d'urgence NR) : document cadre pour la gestion d'un événement N ; en cours d'élaboration (acteur responsable : OFPP).</li> <li>• Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse (CPU)<sup>3</sup> : préparation et maîtrise des accidents survenant dans une CN ; en cours de révision/mise à jour (acteur responsable : OFPP).</li> <li>• Plan d'action 2020–2025 visant à renforcer la sûreté et la sécurité radiologiques en Suisse (Radiss)<sup>4</sup> de l'OFPP : clarification des questions relatives à la répartition des tâches dans le domaine de la réduction des risques liés aux matières radioactives non contrôlées (c.-à-d. incidents impliquant des sources, HASS<sup>5</sup>, détention ou transport illégaux) ; publié en octobre 2020 (acteur responsable : OFSP).</li> <li>• Plan de collaboration en cas d'événement impliquant une dissémination intentionnelle de substances radioactives (scénarios de « bombe sale ») : doit être mis à jour (acteur responsable : OFPP).</li> <li>• Autres règlements spécifiques aux scénarios<sup>6</sup>.</li> </ul> <p>Le manque de clarté signalé concerne surtout le scénario d'accident de centrale nucléaire. En particulier, la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons n'est pas assez clairement définie dans le CPU existant.</p>
-------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Proposition 1A	<p><b>Présenter la répartition des tâches dans le nouveau concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire (CPU)</b></p> <p>La répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est précisée dans le cadre de la mise à jour en cours du CPU, de sorte que le nouveau CPU offre une vue d'ensemble claire de celle-ci. Ce document permet aux personnes et organisations extérieures de comprendre rapidement les principes de la répartition des tâches : son utilisation, son intelligibilité et sa clarté sont améliorées. Il décrit non seulement la répartition des tâches dans le cadre de la gestion, mais aussi dans celui de la planification et de la préparation à un événement. Les compétences sont indiquées en se référant aux bases juridiques. L'essentiel est en outre résumé dans une fiche d'information, afin que les acteurs de la protection de la population disposent d'une sorte d'aide-mémoire.</p> <p>La proposition 1A a des points de recoupement avec la proposition 7.</p> <p>Si des incertitudes subsistent après la publication du nouveau CPU, la CENAL se tient à disposition en tant que point de contact.</p> <p>La répartition des tâches présentée dans le CPU est vérifiée périodiquement dans le cadre d'exercices généraux d'urgence (EGU) et de missions de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ainsi, un potentiel d'amélioration supplémentaire peut être identifié.</p>
----------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Acteurs	<p>Responsable : OFPP (CENAL)</p> <p>Autres concernés : acteurs de la protection NBC aux niveaux fédéral et cantonal (p. ex. OFSP, SRC, IFSN, CDS, CG MPS, CSSP, CRMPPCi, PCABC)</p>
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

<sup>3</sup> Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse – rapport final, état : 23 juin 2015

<sup>4</sup> [Plan d'action 2020-2025 visant à renforcer la sûreté et la sécurité radiologique en Suisse \(Radiss\)](#)

<sup>5</sup> High-Activity Sealed Radioactive Sources (sources scellées de haute activité)

<sup>6</sup> Voir les documents et plans dans le domaine N sur le [site internet de l'OFPP](#)

### Déficit partiel 1B : La répartition des tâches entre les acteurs n'est pas claire pour les cas d'épizooties.

Concrétisation/ évaluation	<p>Selon la direction du projet et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), les bases légales relatives aux épizooties (loi sur les épizooties, LFE, RS 916.40 et ordonnance sur les épizooties, OFE, RS 916.401) sont très détaillées et règlent aussi bien la préparation que la gestion de l'événement. La répartition des tâches et des compétences est également clairement définie et bien organisée.</p> <p>Les bases légales offrent une marge de manœuvre permettant d'aborder de manière appropriée les épizooties, qui peuvent être très différentes l'une de l'autre. Cela vaut également pour l'organisation et la répartition des tâches lors de la gestion des épizooties. Les bases légales existantes garantissent une telle flexibilité.</p> <p>L'OSAV et les services vétérinaires cantonaux se concertent plusieurs fois par an sur la question des épizooties. La collaboration fonctionne bien. Le seul point faible constaté est que, dans certains cantons, le flux d'informations entre les affaires vétérinaires et la protection de la population pourrait être amélioré. Ainsi, les acteurs de la protection de la population ne sont pas suffisamment informés des planifications dans le domaine des épizooties.</p> <p>La préparation à une épizootie et la gestion de crise ont été examinées en novembre 2021 dans le cadre d'un exercice national (NOSOS, épidémie de peste porcine africaine). Les conclusions sont en cours d'analyse.</p>
Proposition 1B	<p><b>Élaborer une fiche d'information sur les épizooties</b></p> <p>La répartition des tâches dans le scénario d'épizootie sera résumée dans une fiche d'information afin que les acteurs, notamment ceux rattachés à la protection de la population, puissent y trouver les informations nécessaires. Elle sera mise à la disposition des partenaires via la PCABC.</p> <p>S'il y a lieu d'agir à l'avenir, l'OSAV et les services cantonaux compétents pour les affaires vétérinaires serviront de point de contact.</p>
Acteurs	Responsables : OFPP, OSAV
État de la mise en œuvre	<p>Terminé</p> <p>La fiche d'information sur l'épizootie figure dans l'annexe 1.</p>

**Déficit 2 : Il manque une coordination de la protection NBC.**


---

Description selon rapport 1 Des partenaires nombreux et très différents sont impliqués dans la protection NBC. Cependant, il manque une organisation responsable qui réunisse les acteurs, lance des travaux et transmette les connaissances. Surtout, il n'existe pas de bureau de coordination au niveau fédéral qui serve également de point de contact pour les autres partenaires. La planification n'a pas un caractère suffisamment contraignant pour que les mesures nécessaires soient pleinement mises en œuvre.

---

Concrétisation/évaluation La préparation et la gestion des événements NBC impliquent une multiplicité d'acteurs et de bases légales s'appliquant aux niveaux fédéral, cantonal et communal dans toute la Suisse. Il en résulte de trop nombreux chevauchements au niveau des responsabilités et de la collaboration. Au cours des quinze dernières années, plusieurs tentatives ont été faites pour mieux coordonner la protection NBC. Il n'a toutefois pas été possible de parvenir à une coordination efficace et générale de la protection NBC en Suisse.

Le Laboratoire Spiez a chargé la société EBP Schweiz AG de vérifier la coordination de la protection NBC en Suisse. Les résultats et les recommandations sont disponibles sous la forme d'un rapport<sup>7</sup>. Ce dernier constate que la protection NBC fonctionne bien dans de nombreux domaines. Il souligne toutefois un manque de coordination dans l'ensemble. Or, une collaboration efficace est une condition préalable à d'autres améliorations.

---

Proposition 2 **Renforcer la coordination dans le domaine de la protection NBC en Suisse**

En se fondant sur le rapport EBP et sur des réunions avec des spécialistes de la Confédération et des cantons, la direction du projet tire les principales conclusions suivantes :

**La répartition des compétences est en principe réglée de manière suffisante et adéquate.** La coordination dans la protection NBC ne peut se faire que dans les domaines de compétence existants des différents offices fédéraux et acteurs cantonaux.

Sur cette base, elle formule quatre recommandations :

1. **Les organes compétents de la Confédération et des cantons doivent assumer leurs responsabilités respectives en matière de coordination de manière systématique.** La responsabilité générale de la coordination en matière de préparation incombe à différentes instances pour les scénarios de référence :
  - dans le domaine N, à l'OFPP ;
  - dans le domaine B, à l'OFSP et à l'OSAV ;
  - dans le domaine C, aux cantons.
2. **Les cantons et les offices fédéraux concernés doivent désigner chacun un interlocuteur compétent pour la protection NBC.**
  - a. Les cantons désignent au sein de l'état-major de conduite cantonal (EMCC) une personne responsable de la protection NBC. Celle-ci intervient en tant que coordinateur NBC et est membre de la Plate-forme intercantonale de coordination ABC (PCABC).
  - b. Les offices fédéraux concernés désignent chacun un interlocuteur compétent pour la protection NBC. Celui-ci est membre de la plate-forme d'échange NBC de la Confédération (cf. proposition 3).
3. **La Confédération doit créer une plate-forme d'échange NBC.** De manière analogue à la PCABC, cette plate-forme sert à sensibiliser davantage aux tâches actuelles communes (agenda setting). En outre, elle sert à la concertation et à l'information générales pour tout l'éventail de la protection NBC (p. ex. projets, concepts, exercices) au niveau de la Confédération. Elle ne constitue pas un organe de décision et se réunit vraisemblablement une à deux fois par an. La CENAL assume la présidence de la plate-forme d'échange NBC. Les présidents de la PCABC et de la plate-forme d'échange NBC échangent régulièrement.

---

<sup>7</sup> EBP Schweiz AG (novembre 2021) Analyse der Koordination im Schweizer ABC-Schutz, Zürich (en allemand uniquement)

- 
4. **Les conférences cantonales concernées au niveau opérationnel sont invitées à désigner au sein de leurs comités respectifs une personne compétente pour la protection NBC.** Il convient d'examiner cette question en particulier pour les conférences cantonales dans les domaines de la police, des sapeurs-pompiers, des médecins cantonaux, de la protection de la population et de la protection civile. Les personnes désignées doivent être à la disposition des représentants de la PCABC et de la plate-forme d'échange NBC en tant que point de contact.
- 

Acteurs                      Responsable : OFPP (CENAL)  
Autres concernés : tous les offices et services de la Confédération et des cantons compétents pour des aspects de la protection NBC.

---

État de la mise en œuvre                      En cours de planification  
L'OFPP discute en détail de la solution proposée avec les offices fédéraux concernés et la PCAPC et élabore un plan de mise en œuvre. Dans le cadre de ce travail, il s'agira également de vérifier si des adaptations juridiques sont encore nécessaires.

---

### Déficit 3 : Les mesures et les analyses dans le domaine de la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.

Description selon rapport 1	Dans le domaine très vaste des analyses et des mesures, les domaines N, B et C sont décentralisés et organisés différemment. Il existe divers réseaux qui fonctionnent indépendamment les uns des autres. Il n'est pas toujours évident de savoir quelle organisation doit prendre en charge quelles tâches, s'il existe des lacunes en matière de capacités et lesquelles. Les prescriptions relatives à l'utilisation et à l'entretien des équipements de mesure mobiles sont lacunaires, ce qui entraîne le risque que des déficits n'apparaissent que lors d'un événement.
Répartition du déficit	Le déficit est réparti en deux déficits partiels, car il concerne essentiellement deux domaines : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit partiel 3A : laboratoires</li> <li>• Déficit partiel 3B : équipements de mesure mobiles</li> </ul>

#### Déficit partiel 3A : Les analyses dans le domaine de la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.

Concrétisation/évaluation	<p>Les analyses de laboratoire nécessaires en cas d'attentat ou d'attaque impliquant des moyens NBC sont diversifiées. De plus, l'éventail des laboratoires effectuant des analyses en Suisse est très hétérogène. Dans certains cantons, ce sont des laboratoires d'hôpitaux cliniques qui s'en chargent, dans d'autres des laboratoires environnementaux ou alimentaires. Tous utilisent différents appareils et méthodes.</p> <p>Les laboratoires responsables et leurs capacités diffèrent également fortement d'un domaine à l'autre (N, B ou C).</p> <p>Dans les trois domaines N, B et C, le Laboratoire Spiez sert de laboratoire de référence et d'acteur principal. Dans certains domaines (analyse des substances chimiques de combat, travaux avec des agents B vivants de niveau de sécurité 4), le Laboratoire Spiez est seul autorisé et en mesure en Suisse d'effectuer de tels travaux.</p>
Proposition 3A	<p><b>Organiser un atelier sur les laboratoires</b></p> <p>En 2023, le Laboratoire Spiez organise un atelier sur les laboratoires dont les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'échange, la concertation et la coordination entre les laboratoires</li> <li>• La discussion des problèmes actuels et questions en suspens</li> <li>• La formation continue réciproque</li> </ul> <p>Des laboratoires des domaines N, B et C seront invités à l'atelier. Il est prévu d'organiser des ateliers communs, mais aussi des ateliers de groupes pour discuter séparément de thèmes des domaines N, B et C. D'autres détails doivent encore être définis.</p> <p>Si nécessaire, le Laboratoire Spiez organisera à l'avenir régulièrement d'autres ateliers de laboratoire.</p> <p>Cette proposition contribue également à remédier aux déficits n° 2, 13 et 14.</p>
Acteurs	<p>Responsable : OFPP (Laboratoire Spiez)</p> <p>Autres concernés : laboratoires du domaine de la protection NBC (autres laboratoires de la Confédération, laboratoires cantonaux, réseau de laboratoires régionaux), Association des chimistes cantonaux</p>
État de la mise en œuvre	En cours de planification

**Déficit partiel 3B : Les mesures mobiles dans la protection NBC ne sont pas suffisamment coordonnées.**

Concrétisation/ évaluation	Selon la direction du projet, la CSSP et la PCABC, la palette des moyens de mesure en Suisse est très hétérogène. Une coordination est nécessaire.
Proposition 3B	<p><b>Renforcer la coordination dans le domaine des mesures mobiles</b></p> <p>La PCAPC se chargera de traiter ce déficit et l'inclut à cet effet dans les questions en suspens. Elle entend identifier une solution pérenne pour une meilleure coordination future des mesures mobiles et des moyens de mesure nécessaires. Pour ce faire, elle adopte une approche globale et travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés (sapeurs-pompiers, protection civile, EEVBS, armée, évent. police et autres).</p> <p>Activités possibles pour remédier au déficit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• État des lieux des moyens de mesure existants des différents acteurs</li> <li>• Collaboration conceptuelle dans le cadre de la formation et du perfectionnement des acteurs</li> <li>• Coordination des concepts d'intervention existants</li> </ul>
Acteurs	<p>Responsable : PCABC</p> <p>Autres concernés : organisations de mesure mobile (p. ex. unités de défense NBC via la CSSP, organisation de mesure de la radioactivité et SCAM CENAL via la CENAL, protection civile via l'OFPP, EEVBS, armée)</p>
État de la mise en œuvre	En cours de planification

#### Déficit 4 : Il y a un manque de vue d'ensemble et de coordination en matière de protection médicale NBC.

Description selon rapport 1	Il existe de nombreuses ambiguïtés dans la protection médicale NBC. Il s'agit notamment de questions générales, p. ex. : qu'est-ce qui relève effectivement de ce domaine ? Quelles tâches les acteurs assument-ils ? Comment coopèrent-ils ? Quel est le statut de la protection médicale NBC dans le cadre de la médecine en général ? Le suivi des progrès scientifiques ne semble pas non plus assuré. Des questions concrètes restent aussi à résoudre, p. ex. l'utilisation, le stockage et le financement des antidotes, les capacités et le matériel des hôpitaux de décontamination, la formation de leur personnel ou encore la prise en charge médicale des personnes contaminées (en particulier dans les domaines N et C). S'agissant de la protection médicale NBC, les domaines N, B et C doivent être dans une plus large mesure considérés individuellement car ils présentent des problématiques très différentes sur le plan médical.
Répartition du déficit	Comme la protection médicale NBC diffère fortement dans les trois domaines N, B et C et que différents acteurs sont compétents pour chacun d'entre eux, la direction du projet a subdivisé le déficit en quatre volets thématiques pour la suite des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit partiel 4A : protection médicale N</li> <li>• Déficit partiel 4B : protection médicale B</li> <li>• Déficit partiel 4C : protection médicale C</li> <li>• Déficit partiel 4D : hôpitaux de décontamination</li> </ul>
<b>Déficit partiel 4A : il manque une vue d'ensemble et une coordination dans le domaine de la protection médicale N.</b>	
Concrétisation/évaluation	Il existe de nombreuses ambiguïtés dans la protection médicale NBC pour plusieurs instances. Les services compétents et concernés au premier chef, notamment l'OFSP en tant qu'acteur coordinateur, ont cependant une vue d'ensemble dans le cadre de leur mission de maintien des connaissances en matière de traitement des personnes fortement irradiées ; ils connaissent les acteurs importants ainsi que leurs tâches et organisent régulièrement des rencontres dans le cadre de leur réseau.
Proposition 4A	<b>Dresser une vue d'ensemble de la protection médicale N</b> L'hôpital universitaire de Zurich (USZ) gère un site internet sur les accidents imputables aux radiations (« Strahlenunfall »). De plus, l'OFSP établit une vue d'ensemble des acteurs du réseau de traitement des personnes fortement irradiées. Ce document offre aux personnes et organisations extérieures une vue claire du réseau de traitement des victimes de radiations en Suisse et au niveau international. Il est transmis à la PCABC pour information et publié sur le site internet de l'OFSP.
Acteurs	Responsable : OFSP
État de la mise en œuvre	En cours de planification Une vue d'ensemble est préparée par l'OFSP et diffusée.

### Déficit partiel 4B : Il manque une vue d'ensemble et une coordination dans le domaine de la protection médicale B.

Concrétisation/ évaluation	<p>En ce qui concerne la protection médicale B, il semble qu'il y ait des incertitudes au sein de certains services. Les services impliqués, à savoir l'OFSP, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)<sup>8</sup>, l'Approvisionnement économique du pays (AEP), le Service sanitaire coordonné (SSC) et la Pharmacie de l'armée (Pharma) en tant qu'acteurs assurant la coordination de la protection médicale B, ont toutefois une vue d'ensemble et connaissent les acteurs concernés et leurs tâches.</p> <p>La loi sur les épidémies (LEp), la loi sur les épizooties (LFE), la loi sur les denrées alimentaires (LDAI), la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP) et l'ordonnance sur le Service sanitaire coordonné (OSSC) définissent les principales bases juridiques. La Suisse est en principe bien positionnée en matière de protection B grâce à un système de santé publique très développé et de qualité.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a mis ce système à l'épreuve. Actuellement, différents services évaluent cette crise afin de mettre en évidence un éventuel potentiel d'amélioration. Dans ce cadre, la nécessité d'adapter la LEp et les autres bases légales susmentionnées est également examinée. Dans le cadre du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse », on a donc renoncé à élaborer une proposition de solution spécifique afin d'éviter les doublons.</p>
Proposition 4B	Assurer une vue d'ensemble et la coordination de la protection médicale B dans le cadre des travaux de planification et de la révision des bases légales et du plan de pandémie, en collaboration avec les organes cantonaux et fédéraux concernés.
Acteurs	Responsable : OFSP (révision de la LEp, plan de pandémie) ; OSAV (LFE, LDAI) ; AEP (LAP) ; SSC (OSSC, concept de décontamination NBC et plans de suivi).
État de la mise en œuvre	<p>En cours d'élaboration</p> <p>Les travaux en vue d'une révision partielle de la LEp, d'un nouveau plan de pandémie, d'une révision de la loi sur les denrées alimentaires, du (futur) rôle du SSC et de la Pharmacie de l'armée ainsi que du renforcement de la sécurité d'approvisionnement en matière de biens médicaux (AEP, OFSP) ont déjà débuté.</p>

<sup>8</sup> En cas de zoonose, l'OSAV (aspect faune) et l'OFSP (aspect homme) se partagent la responsabilité.

**Déficit partiel 4C : Il manque une vue d'ensemble et une coordination dans le domaine de la protection médicale C.**

Concrétisation/évaluation      En ce qui concerne la protection médicale C, il semble qu'il y ait des incertitudes au sein de certains services. Il n'existe pas d'acteur jouant le rôle de coordinateur pour cette tâche. Cependant, dans la plupart des cas, les services impliqués connaissent les acteurs concernés et leurs tâches.

---

Proposition 4C      **Élaborer un aperçu de la protection médicale C**  
La direction du projet établit un aperçu de la protection médicale C, de ses principaux acteurs et de leurs tâches. Ce document permet aux personnes et aux organisations extérieures de comprendre la protection médicale C en Suisse.

---

Acteurs      Responsable : il n'existe pas d'acteur responsable pour la protection médicale C.  
Acteurs importants de la protection médicale C : hôpitaux universitaires et autres grands hôpitaux, Tox Info Suisse, SSC, Pharmacie de l'armée (Pharma)

---

État de la mise en œuvre      Terminé  
L'aperçu figure dans l'annexe 1.

---

**Déficit partiel 4D : Il manque une vue d'ensemble des hôpitaux de décontamination.**

Concrétisation/évaluation Les hôpitaux de décontamination sont un pilier important de la protection médicale NBC. Le Service sanitaire coordonné (SSC) aide les cantons à désigner les hôpitaux de décontamination. Par la suite, il soutient les directions des hôpitaux concernés dans la mise en place des structures nécessaires pour assurer la disponibilité opérationnelle des différents hôpitaux de décontamination<sup>9</sup>.

Les prestations du SSC à cet égard comprennent notamment les points suivants : élaboration d'un concept d'hôpitaux de décontamination, recrutement d'hôpitaux en tant qu'hôpitaux de décontamination, soutien financier et matériel aux hôpitaux de décontamination, soutien financier à la formation continue du personnel.

Actuellement, il manque une vue d'ensemble nationale sur la répartition géographique et les zones de desserte (couverture de la population) des hôpitaux de décontamination SSC.

Proposition 4D **Présenter la répartition géographique des hôpitaux de décontamination SSC**  
La répartition géographique des hôpitaux de décontamination SSC et de leurs zones de desserte (population) est analysée. Une analyse SIG (système d'information géographique) identifie les zones de desserte de la population en représentant l'accessibilité en 15 et 30 minutes de trajet. L'analyse est finalisée et publiée en 2022.

Acteurs Responsable : OFPP

État de la mise en œuvre En cours d'élaboration

<sup>9</sup> Service sanitaire coordonné SSC (2015) [Concept «Décontamination NBC de personnes dans les secteurs de sinistre, de transport et d'hospitalisation »](#)

**Déficit 5 : Les prestations de la Confédération ne sont pas clairement définies.**

Description selon rapport 1	Les tâches des différentes institutions au niveau fédéral ne sont pas définies ni communiquées. Il manque une liste concrète de ces prestations à laquelle les cantons et les autres partenaires pourraient se référer.
Concrétisation/évaluation	<p>Au niveau fédéral, le Centre NBC de Spiez est le principal fournisseur de prestations pour la gestion des événements NBC. Il comprend le Laboratoire Spiez rattaché à l'OFPP (moyens civils) et le Centre de compétences NBC-DEMUNEX<sup>10</sup> de l'armée (moyens militaires). Le Centre NBC de Spiez met diverses prestations à la disposition des cantons pour les aider à gérer les événements NBC sur place. Dans le cadre de la protection des sommets ou des conférences, des prestations préventives peuvent également être fournies si nécessaire.</p> <p>Les prestations du Centre NBC ne sont toutefois pas bien connues de nombreux acteurs de la protection NBC. Ils ne savent pas clairement quelles prestations et quels moyens sont disponibles et comment ils peuvent y faire appel. Cette lacune a déjà été identifiée et abordée dans le cadre du projet interne du DDPS de concept d'intervention CBRNE opérationnel commun Spiez.</p>
Proposition 5	<p><b>Élaborer une vue d'ensemble des prestations du Centre NBC de Spiez</b></p> <p>Les prestations du Centre NBC de Spiez pour l'engagement subsidiaire (moyens civils et militaires) sont présentées dans une brochure. Celle-ci présente les prestations des équipes d'intervention du DDPS (A-EEVBS, B-EEVBS, C-EEVBS) et du poste de recueil d'échantillons (PRE) du Laboratoire Spiez et, au niveau militaire, le détachement d'engagement NBC, l'état-major spécialisé NBC, la compagnie d'engagement de défense NBC, le laboratoire de défense NBC 1 et le bataillon de défense NBC 10. La brochure donne en outre des informations sur l'alarme et le déroulement de l'intervention.</p>
Acteurs	Responsable : OFPP (Laboratoire Spiez) et armée (Cen comp NBC-DEMUNEX)
État de la mise en œuvre	<p>Terminé</p> <p>La brochure a été envoyée en version papier aux acteurs de la protection NBC et est disponible sur le site Internet du Laboratoire Spiez<sup>11</sup>. Des exemplaires supplémentaires en version imprimée peuvent être commandés auprès du Laboratoire Spiez.</p>

<sup>10</sup> [Centre de compétences NBC-DEMUNEX](#) (nucléaire, biologique, chimique, déminage et élimination des munitions non explosées)

<sup>11</sup> Brochure [« Événements CBRNE : prestations du Centre NBC de Spiez »](#)

### Déficit 6 : Le profil des prestations de la protection civile dans le domaine NBC varie d'un canton à l'autre.

Description selon rapport 1	Le profil des prestations de la protection civile dans le domaine NBC varie d'un canton à l'autre. Certains cantons n'ont pas de plan de protection NBC, ce qui rend le rôle des éléments NBC de la protection civile peu clair. Les disparités cantonales compliquent la formation et l'acquisition du matériel.
Concrétisation/évaluation	<p>Les prestations cantonales de la protection civile en matière de protection NBC sont très hétérogènes. Certains cantons mettent l'accent sur la protection N ou sur la lutte contre les épizooties. Dans d'autres, la protection civile n'est pas ou presque pas chargée de tâches de protection NBC. Les bases légales en vigueur au niveau fédéral ne clarifient pas non plus suffisamment les tâches de la protection civile en matière de protection NBC<sup>12</sup>.</p> <p>En automne 2021, la Division Protection civile de l'OFPP a mené une enquête auprès des cantons sur l'état actuel des prestations de protection NBC fournies par la protection civile. Sur la base des résultats, un profil de prestations NBC commun pour la protection civile doit être élaboré dans le cadre d'une collaboration entre la Confédération et les cantons.</p>
Proposition 6	<p><b>Élaborer le profil des prestations de la protection civile dans le domaine de la protection NBC</b></p> <p>La Confédération et les cantons élaborent ensemble un profil de prestations NBC pour la protection civile. Dès que ce profil sera établi, l'OFPP pourra également s'atteler au déficit 11 (spécifications pour le matériel d'intervention et de protection). Sur la base du profil de prestations, l'OFPP et les autres organes concernés pourront ensuite adapter les formations de la protection civile dans le domaine NBC.</p>
Acteurs	<p>Responsable : OFPP (protection civile)</p> <p>Autres concernés : offices cantonaux responsables de la protection civile, OFPP (formation, CENAL, Laboratoire Spiez)</p>
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

<sup>12</sup> Ordonnance sur la protection civile (OPCi)

### Déficit 7 : De nombreuses conceptions NBC ne sont pas suffisamment claires, ne sont pas adaptées à la pratique ou sont dépassées.

Description selon rapport 1	L'existence de conceptions imprécises et dépassées entraîne des ambiguïtés en matière de processus et de compétences. Quant aux conceptions qui ne sont pas adaptées à la pratique, elles sont sources de problème lors de leur mise en œuvre. Il manque une approche de bas en haut dans leur élaboration de sorte à assurer leur applicabilité. De nombreuses conceptions et leur contenu ne sont pas suffisamment connus des acteurs concernés.
Concrétisation/évaluation	Après consultation des services l'ayant signalé, le déficit se rapporte au domaine N. Jusqu'en 2007, divers concepts ont été élaborés et tenus à jour sur mandat de la ComABC. Aujourd'hui, la plupart d'entre eux sont certes toujours valables sur le plan formel, mais sont dépassés du point de vue du contenu.  Plusieurs documents de base pour le domaine N ont été publiés récemment ou sont en cours d'élaboration, notamment le Concept de protection en cas d'urgence (CPU, voir aussi le déficit 1), le plan d'urgence national en cas d'événement radiologique ou nucléaire (plan d'urgence NR), le plan d'action Radiss (Plan d'action 2020–2025 visant à renforcer la sûreté et la sécurité radiologiques en Suisse).  Au niveau des bases juridiques, de nombreux textes ont été révisés, abrogés ou introduits ces dernières années (p. ex. LPPCi, OProP, OPCi, ORaP, LENU, OPU) <sup>13</sup> et d'autres doivent être révisés prochainement (p. ex. LRaP) <sup>14</sup> .
Proposition 7	<b>Élaborer une vue d'ensemble des documents pertinents pour le domaine N</b>  La CENAL établit une vue d'ensemble des documents pertinents dans le domaine N, y compris des indications sur leur validité. La CENAL informe de manière appropriée les partenaires de la protection NBC de cette vue d'ensemble. En outre, une vue d'ensemble montrant l'état actuel des documents doit être publiée sur le site internet de l'OFPP.  Lors de l'élaboration des concepts, des résumés sous forme de fiches d'information ainsi que des listes de contrôle en rapport avec l'intervention seront désormais préparés si nécessaire et mis à la disposition des partenaires concernés.  La proposition 7 a des recoupements avec la proposition 1A.
Acteurs	Responsable : OFPP (CENAL) Autres concernés : OFPP, OFSP, IFSN
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

<sup>13</sup> Loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi), ordonnance sur la protection de la population (OProP), ordonnance sur la protection civile (OPCi), ordonnance sur la radioprotection (ORaP), loi sur l'énergie nucléaire (LENU), ordonnance sur la protection d'urgence (OPU)

<sup>14</sup> Loi sur la radioprotection (LRaP)

**Déficit 8 : La collaboration entre les forces d'intervention en cas d'attentat NBC est insuffisante.**

Description selon rapport 1	Jusqu'ici, le thème des attentats NBC n'a été abordé que ponctuellement. La préparation commune et les échanges entre les différents acteurs, notamment les forces spéciales de la Confédération et des cantons, sont insuffisants. Il existe des lacunes en matière de capacités, notamment dans le cas d'attaques complexes dans un environnement non permissif.
Concrétisation/évaluation	<p>La direction du projet a examiné et confirmé ce déficit en collaboration avec la CSSP et la PCAPC. D'autres organisations partagent cet avis (fedpol, CSSP, CCPCS, EEVBS et armée).</p> <p>Renforcer la coopération dans la préparation à d'éventuels attentats NBC est un défi, car de nombreux organisations, services et disciplines sont impliqués. Elle est toutefois essentielle, car tous les acteurs concernés ne peuvent pas se préparer de manière autonome à des scénarios aussi complexes.</p>
Proposition 8	<p><b>Renforcer la collaboration avec les organisations d'urgence pour les attentats NBC</b></p> <p>La PCABC se charge d'élaborer une piste de solution à cet égard en étroite collaboration avec tous les acteurs concernés (police, sapeurs-pompiers, EEVBS, armée, fedpol, SRC, et, le cas échéant, services sanitaires et protection civile) en vue d'une meilleure coordination à l'avenir en cas d'attentats NBC. Elle adopte pour ce faire une approche globale.</p> <p>Activités possibles pour remédier à ce déficit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'échange d'expériences au niveau national et la proximité entre les organisations d'urgence</li> <li>• Assurer une collaboration conceptuelle dans le cadre de la formation et du perfectionnement des acteurs concernés</li> <li>• Coordonner les concepts et moyens d'intervention existants</li> <li>• Définir et mettre en œuvre des mesures communes (sensibilisation, matériel, concepts d'intervention, formations, exercices)</li> </ul>
Acteurs	<p>Responsable : PCABC</p> <p>Autres concernés : CSSP, CCPCS, EEVBS, fedpol, SRC, armée, services sanitaires</p>
État de la mise en œuvre	En cours de planification

**Déficit 9 : On manque de spécialistes NBC en cas d'événement majeur.**

Description selon rapport 1	En particulier pour les incidents NBC complexes et de grande envergure, il y a un manque de spécialistes tels que les conseillers experts. Dans ce cas, la dépendance à l'égard de ce personnel clé est particulièrement sensible et la pérennité du personnel spécialisé est limitée. En outre, le personnel de première ligne ne dispose pas toujours des connaissances spécialisées nécessaires, et pour les spécialistes de l'administration ou du secteur privé, la protection NBC est un sujet marginal. La volonté de s'engager dans ce domaine est limitée.
Concrétisation/ évaluation	<p>Certains cantons ou organisations ont des difficultés à trouver des spécialistes N, B ou C appropriés pour la protection NBC, qui soient disponibles en cas d'événement majeur. Dans d'autres cantons, la situation est apparemment meilleure et les spécialistes sont intégrés soit par le biais de conventions de prestations, soit selon le principe de milice. Certains cantons s'appuient sur l'entraide en mettant leurs spécialistes à disposition au niveau intercantonal.</p> <p>La situation est hétérogène et n'est parfois pas connue en détail. C'est pourquoi il convient tout d'abord de clarifier la situation du point de vue des spécialistes de la protection NBC en cas d'événement majeur dans tous les cantons afin d'obtenir une vue d'ensemble et de définir ensuite si et quelles mesures sont nécessaires.</p>
Proposition 9	<p><b>Clarifier et assurer la disponibilité des spécialistes N, B et C pour les cas d'événements majeurs dans le cadre d'un groupe de travail</b></p> <p>La Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) se charge de traiter ce déficit et l'inclut à cet effet dans les questions en suspens du comité d'experts NBC.</p> <p>Outre le déficit mentionné ci-dessus, il convient également de clarifier l'intégration des conseillers experts lors d'événements majeurs.</p> <p>La CSSP étudie plusieurs mesures afin de remédier au manque de conseillers experts pour les événements NBC. Parallèlement, les conseillers experts disponibles pour les événements NBC doivent être mieux familiarisés avec la forme et le langage du travail d'état-major. Activités possibles pour remédier aux deux déficits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échange d'expériences au niveau national</li> <li>- Intégration des conseillers experts NBC à la formation, lorsque cela est possible, le cas échéant en collaboration avec d'autres organisations</li> <li>- Échanges avec les grandes associations professionnelles, les entreprises et les hautes écoles</li> <li>- Actions ciblées en vue de promouvoir et faire connaître la tâche des conseillers experts NBC</li> <li>- Sensibilisation des autorités politiques compétentes à la problématique des conseillers experts NBC</li> <li>- Le cas échéant, information périodique à l'occasion de différents événements (salons professionnels, formations continues, etc.) sur la possibilité de devenir conseiller expert NBC (activité de milice)</li> </ul> <p>La procédure à suivre détaillée est planifiée et décidée au sein du comité d'experts NBC de la CSSP.</p>
Acteurs	Responsable : CSSP (comité d'experts NBC)
État de la mise en œuvre	En cours de planification

**Déficit 10 : La coordination nationale de la formation NBC fait défaut.**

Description selon rapport 1	Les formations NBC se déroulent de manière décentralisée. Il n'existe pas de centre ou de plateforme où les parties intéressées pourraient obtenir des informations complètes. Divers cours ont été annulés, coutent cher ou ne sont pas suffisamment connus. Les besoins et les déficits de formation, le manque de cours, leur financement et leur reconnaissance sont souvent peu clairs.
Concrétisation/ évaluation	<p>Il existe de nombreuses formations dans les domaines N, B et C, proposées par différents acteurs. Elles sont très hétérogènes en termes de structure, de niveau et de durée. Seule l'offre de formation en radioprotection est coordonnée au niveau national. Conformément à l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP)<sup>15</sup>, l'autorité de reconnaissance pour les formations en radioprotection est le domaine Territoire et environnement DDPS du Secrétariat général du DDPS (SG DDPS). Le Groupe de coordination K1-K6 en radioprotection est responsable de la coordination au niveau national dans le domaine des formations en radioprotection.</p> <p>L'offre de formation en protection NBC est gérée par l'économie privée, c'est pourquoi une coordination nationale de ces formations est difficile. L'absence de vue d'ensemble des diverses offres proposées par le secteur privé et d'autres acteurs constitue un défi de taille.</p>
Proposition 10	<p><b>Élaborer une vue d'ensemble de l'offre de formation</b></p> <p>Une étude recense systématiquement toutes les offres de formation actuelles dans le domaine de la protection NBC. Il en résultera une vue d'ensemble de l'offre de formation qui sera mise à la disposition de tous les partenaires de la protection NBC.</p>
Acteurs	Responsable : ComABC
État de la mise en œuvre	<p>Terminé</p> <p>Le Secrétariat scientifique de la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) a mené cette étude. Elle est disponible en ligne<sup>16</sup>.</p>

<sup>15</sup> Art. 180

<sup>16</sup> Muggli, S., C.M.J.A. Metzger (2019) [Aperçu des formations sur la protection NBC en Suisse](#). Éditeur : Commission fédérale de la protection ABC, 3700 Spiez

### Déficit 11 : Il manque des spécifications standardisées pour le matériel d'intervention et de protection.

Description selon rapport 1	L'absence de spécifications pour le matériel NBC est source de disparités au plan national, ce qui entrave l'interopérabilité. On ne sait pas très bien qui remplace le matériel obsolète (p. ex. le matériel de protection NBC de la protection civile), quel matériel est nécessaire, qui le finance et qui le contrôle périodiquement. Il manque une coordination nationale sous la forme d'une conception uniforme spécifiant les exigences auxquelles doit répondre le matériel spécial de protection NBC.
Concrétisation/évaluation	<p>Le déficit concerne en premier lieu la protection civile. Pour cette dernière, il est utile d'avoir des spécifications pour le matériel d'intervention et de protection. Toutefois, des spécifications ne sont juridiquement possibles que pour le matériel acquis par la Confédération<sup>17</sup>. Sur demande, le Laboratoire Spiez conseille les cantons sur les questions liées au matériel de protection NBC.</p> <p>Selon la CSSP, les organisations de sapeurs-pompiers ne sont guère concernées par ce déficit. Elles n'ont pas d'exigences ou de déficits spécifiques en matière de spécifications.</p>
Proposition 11	<p><b>Élaborer des spécifications pour le matériel d'intervention et de protection de la protection civile</b></p> <p>Pour pouvoir émettre des spécifications concernant le matériel de protection NBC de la protection civile, il convient au préalable de définir plus précisément l'éventail de ses interventions et son profil de prestations dans le domaine de la protection NBC. Il n'existe pas de matériel de protection NBC adapté à tous les scénarios d'intervention. Ce déficit dépend donc du déficit 6 (profil de prestations de la protection civile).</p> <p>Ce déficit est intégré dans la planification annuelle de l'OFPP et doit être abordé par celui-ci en aval du déficit 6.</p>
Acteurs	<p>Responsable : OFPP (protection civile)</p> <p>Autres concernés : offices cantonaux responsables de la protection civile, OFPP (CENAL, Laboratoire Spiez), le cas échéant autres organisations d'intervention (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires)</p>
État de la mise en œuvre	En cours de planification

<sup>17</sup> Voir l'art. 76, let. a, de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCI) et l'art. 68, let. a, de l'ordonnance sur la protection civile

### Déficit 12 : Il manque une vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations essentielles dans les cantons et les régions.

Description selon rapport 1	Il n'existe pas de vue d'ensemble du matériel spécial et des prestations de protection NBC essentielles qui sont disponibles dans les cantons et les régions et des lacunes qui existent.
Concrétisation/évaluation	<p>La gestion fédérale des ressources (ResMaB), exploitée par la CENAL, offre depuis quelques années aux cantons la possibilité d'enregistrer leurs prestations et leur matériel spécial et de les mettre ainsi à la disposition d'autres cantons.</p> <p>La responsabilité de la saisie du matériel spécial et des prestations essentielles incombe aux utilisateurs.</p> <p>En cas d'événement, ResMaB coordonne les ressources disponibles et peut ainsi, par exemple, soutenir les cantons concernés de manière ciblée et rapide avec les ressources nécessaires.</p> <p>Fin 2021, une nouvelle banque de données et application pour la saisie des ressources clés a été introduite : iRES<sup>18</sup>. Grâce à ce logiciel, les cantons et autres acteurs peuvent à tout moment saisir eux-mêmes leur matériel spécial disponible et leurs prestations essentielles. En cas d'événement, ils peuvent obtenir plus facilement le matériel ou les prestations essentielles qui leur manquent.</p>
Proposition 12	<p><b>Promouvoir l'utilisation de ResMaB et d'iRES</b></p> <p>Afin de promouvoir l'utilisation de ResMaB et du nouveau logiciel iRES, les cantons et autres acteurs seront informés de leurs possibilités. Des formations spécifiques pour les cantons et autres acteurs ont débuté à l'automne 2021. D'ici l'été 2022, tous les acteurs seront formés et connectés.</p>
Acteurs	<p>Responsable : OFPP (CENAL)</p> <p>Autres concernés : organisations d'intervention cantonales (sapeurs-pompiers, protection civile, police, services sanitaires) et autres concernés dans ResMaB</p>
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

<sup>18</sup> Le système de gestion des informations sur les ressources (iRES) est une banque de données et une application pour la saisie des ressources clés. Il a été développé et introduit à la suite d'une recommandation émise à l'issue de l'exercice du Réseau national de sécurité 2014 (ERNS 14). <https://werosoft.net/kunden/referenzen/iRES/> (en allemand)

**Déficit 13 : Le réseau d'échange d'expertise mérite d'être amélioré.**

Description selon rapport 1	L'échange d'expertise entre les spécialistes de différentes organisations (recherche, protection de la population, organes spécialisés, armée, etc.) mérite d'être amélioré. Le réseau présente des déficiences tant au sein des domaines N, B et C qu'entre eux. Trop peu de connaissances sont collectées ou disponibles.
Concrétisation/ évaluation	L'expertise des différents offices et surtout des milieux scientifiques est peu visible et n'est donc pas suffisamment disponible dans le cadre de la préparation et en cas d'événement. L'échange entre les acteurs civils et militaires est également insuffisant et doit être encouragé de manière ciblée.  Le manque d'échange d'expertise existe depuis la dissolution du Bureau national de protection ABC et surtout depuis que la conférence nationale annuelle sur la protection NBC n'a plus lieu.
Proposition 13	<b>Organiser une conférence spécialisée pour la protection NBC et mettre en place une plate-forme électronique du savoir</b>  Une conférence nationale spécialisée devrait à nouveau avoir lieu à partir de 2022. L'organisation sera à l'avenir assurée par la plate-forme d'échange NBC et la PCABC. Les détails seront réglés par la plate-forme d'échange.  Cette conférence doit offrir une plate-forme pour transmettre des contenus actuels et importants à des fins de perfectionnement. De plus, elle doit donner aux participants la possibilité d'entretenir leur réseau et de connaître d'autres acteurs et leurs tâches.  Dans une étape ultérieure, une plate-forme électronique permanente du savoir doit être conçue et mise en place pour tous les services impliqués. Elle doit servir à tous les acteurs à sensibiliser davantage aux thèmes et tâches actuels (agenda setting), à améliorer de façon continue l'échange d'informations et à garantir et simplifier l'accès aux documents pertinents et actuels. La plate-forme doit être développée en collaboration entre l'OFPP, la PCABC et la ComABC.
Acteurs	Responsable : OFPP Autres concernés : plate-forme d'échange NBC, PCABC
État de la mise en œuvre	En cours de planification

### Déficit 14 : Les acteurs importants de la protection NBC ne sont pas suffisamment sensibilisés à la question.

Description selon rapport 1	L'importance de la protection NBC est trop peu connue des acteurs clés. Il s'agit notamment des services d'urgence, des médecins et autres personnels médicaux, mais aussi des administrations cantonales. Le manque de connaissances de base de la protection NBC empêche de prendre conscience de l'importance du sujet.
Concrétisation/évaluation	<p>Ce déficit est un défi, car de nombreux acteurs différents sont impliqués dans la protection NBC. Divers acteurs contribuent à la sensibilisation par leurs activités. Les activités suivantes visent à sensibiliser à la protection NBC (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Laboratoire Spiez publie chaque année un rapport dont le contenu est compréhensible pour les non-professionnels.</li> <li>- Ces dernières années, le Laboratoire Spiez et le Cen comp NBC-DEMUNEX ont publié plusieurs brochures d'information et dépliants sur leurs prestations<sup>19</sup>.</li> <li>- Les thèmes de la protection NBC sont régulièrement présentés dans le cadre d'événements (p. ex. journée de présentation N-B de Suisse orientale [Office des affaires militaires et de la protection de la population du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Laboratoire Spiez], conférences sur la protection de la population [OFPP], conférence sur la radioprotection [ComABC, CSN, CPR], séminaires sur la radioprotection [CPR]).</li> <li>- La ComABC élabore régulièrement des prises de position, des études et des documents qu'elle publie en ligne et envoie aux principaux acteurs (p. ex. Stratégie de protection ABC pour la Suisse 2019<sup>20</sup>, étude sur les formations en matière de protection NBC en Suisse<sup>21</sup>).</li> <li>- D'autres commissions extraparlimentaires élaborent également des prises de position, des études et des documents (p. ex. étude « Risques biologiques en Suisse »<sup>22</sup> de la CFSB, expertises et rapports de la CENH, prises de position et rapports de la CPR).</li> </ul> <p>Malgré les efforts de sensibilisation déployés actuellement, ce déficit a été signalé à plusieurs reprises. La Stratégie de protection ABC pour la Suisse 2019 fait également état de cette problématique.</p>
Proposition 14	<p><b>Intensifier les efforts visant à sensibiliser à la protection NBC</b></p> <p>La sensibilisation est une tâche permanente. Tous les acteurs de la protection NBC sont appelés à y participer. Les bases importantes pour une sensibilisation efficace sont (a) un réseau actif (voir proposition 13) et (b) un engagement continu des services responsables de la protection NBC (voir proposition 2).</p> <p>Les mesures de sensibilisation déjà lancées doivent être maintenues et intensifiées. Cela concerne avant tout l'OFPP, l'OFSP, la ComABC, la CPR, la CSN et la CFSB.</p> <p>L'OFPP s'emploie à continuer à informer sur les menaces et les dangers NBC ainsi que sur les capacités en matière de protection NBC. L'introduction prévue d'une conférence spécialisée et d'une plate-forme électronique de connaissances pour la protection NBC (voir proposition 13) y contribue également.</p>
Acteurs	<p>Responsable : OFPP</p> <p>Autres concernés : OFSP, fedpol, OSAV, OFEV, ComABC, CPR, CSN, CFSB, CENH</p>
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

<sup>19</sup> Brochure EEVBS, brochure Cen comp NBC-DEMUNEX, brochure événements CBRNE – prestations du Centre NBC de Spiez.

<sup>20</sup> Commission fédérale pour la protection ABC ComABC (2020) [Stratégie de protection ABC pour la Suisse 2019](#).

<sup>21</sup> Muggli, S., C.M.J.A. Metzger (2019) [Aperçu des formations sur la protection NBC en Suisse](#). Éditeur : Commission fédérale pour la protection ABC, 3700 Spiez.

<sup>22</sup> Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique (2019) [Risques biologiques en Suisse](#).

**Déficit 15 : La coopération en matière de préparation à un accident nucléaire est insuffisante.**

Description selon rapport 1	La gestion d'un accident de centrale nucléaire nécessite une coopération entre les partenaires de la protection d'urgence à tous les niveaux. Cette coopération est également importante au stade de la préparation, afin de faire accepter les principes de base et de favoriser ainsi la mise en œuvre des mesures de précaution. Ces dernières ne font pas suffisamment l'objet de vérifications auprès des partenaires de la protection d'urgence. Les lacunes identifiées lors d'exercices ne sont pas corrigées de manière assez systématique. Il manque des exercices qui couvrent également les phases ultérieures d'un accident de centrale nucléaire (phase sol) <sup>23</sup> .
Concrétisation/ évaluation	Le concept de protection en cas d'urgence (CPU) décrit la collaboration en cas d'accident de centrale nucléaire. La répartition des tâches lors de la gestion de l'événement est prise en compte dans le cadre de la mise à jour du CPU (voir proposition 1A).  Les préparatifs à un accident de centrale nucléaire sont vérifiés lors des exercices généraux d'urgence (EGU). Les EGU mis en place sont des exercices de grande envergure qui permettent un gain de connaissances important. Ils ne simulent toutefois que les premiers jours qui suivent un événement. Il manque des possibilités d'exercice pour les phases ultérieures de l'événement.
Proposition 15	<b>Intégrer les phases ultérieures d'un accident de CN au CPU et aux EGU</b>  Dans le cadre de la mise à jour en cours du CPU, les tâches de longue durée ou ultérieures des forces d'intervention font désormais partie intégrante du concept. Au besoin, le CPU est précisé et complété.  Les phases ultérieures d'un accident de centrale nucléaire doivent également être prises en compte dans les EGU à venir.
Acteurs	Responsable : OFPP (CENAL)  Autres concernés : offices cantonaux de la protection de la population, autorités chargées de la santé publique, exploitants de CN, IFSN, armée, OFPP, OFSP, OFEN, etc.
État de la mise en œuvre	En cours d'élaboration

<sup>23</sup> N.B. : anc. notion, distinction est faite aujourd'hui entre la phase aiguë, la phase précoce et la phase de transition.

### Déficit 16 : Les conventions de prestations relatives aux événements radiologiques devraient être révisées.

Description selon rapport 1	Les conventions entre les différents services fédéraux, mais aussi entre la Confédération et les cantons, sur les prestations que doivent fournir les cantons en cas d'événement radiologique (accident de CN ou attentat terroriste) ne sont pas suffisamment réglementées sur le plan légal, ni suffisamment connues et financées ou alors toutes les ressources nécessaires ne sont pas disponibles.
Répartition du déficit	Le déficit est réparti en deux déficits partiels, car du côté de la Confédération, il existe deux mandants différents pour les conventions de prestations dans le domaine N : la CENAL et l'OFSP. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déficit partiel 16A : conventions de prestations N CENAL</li> <li>- Déficit partiel 16B : conventions de prestations N OFSP</li> </ul>
<b>Déficit partiel 16A : Les conventions de prestations N relatives aux événements radiologiques devraient être révisées : conventions de prestations N CENAL.</b>	
Concrétisation/évaluation	La CENAL a actuellement conclu les conventions de prestations suivantes pour les événements radiologiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions de prestations dans le domaine de l'organisation de mesure (SCAM CENAL, IRA, PSI, Zwiilag, CN)</li> <li>- Convention de prestations avec le Commandement des opérations (appui de l'armée dans les domaines suivants : transports, entrepôt Reitnau, mesures)</li> <li>- Convention de prestations avec MétéoSuisse (conseils météorologiques, prévisions, NADAM)</li> </ul> <p>La CENAL prépare en outre d'autres conventions de prestations (p. ex. avec le canton d'Argovie pour le CIR ou avec certains laboratoires cantonaux pour les mesures de la radioactivité dans les denrées alimentaires).</p> <p>La CENAL a examiné les conventions de prestations N relevant de sa compétence à la lumière des besoins actuels. Elle a constaté que, de son point de vue, aucune adaptation n'était nécessaire.</p>
Proposition 16A	<b>Examen technique des conventions de prestations N de la CENAL</b> Pas nécessaire. En cas de nécessité dans le futur, la CENAL sert d'interlocuteur.
Acteurs	Responsable : OFPP (CENAL)
État de la mise en œuvre	Terminé

**Déficit partiel 16B : Les conventions de prestations N relatives aux événements radiologiques devraient être révisées : conventions de prestations N OFSP.**

Concrétisation/  
évaluation

L'OFSP a actuellement conclu les conventions de prestations suivantes pour les événements radiologiques :

- Convention de prestations avec l'IRA (Institut de radiophysique appliquée, Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV, Lausanne)
- Contrat avec l'Hôpital universitaire de Zurich en tant qu'hôpital suisse de référence pour le traitement de personnes fortement irradiées

Il n'existe aucune convention de prestations entre l'OFSP et les cantons.

L'OFSP a examiné les conventions de prestations N relevant de sa compétence à la lumière des besoins actuels. Il a constaté qu'il n'y avait pas lieu de procéder à des adaptations.

---

Proposition 16B **Examen technique des conventions de prestations N de l'OFSP**  
Pas nécessaire

---

Acteurs                      Responsable : OFSP

---

État de la mise en œuvre      Terminé

---

## 4. Résumé et conclusions

Le projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » a permis d'analyser la situation actuelle de la protection NBC en Suisse et d'identifier le potentiel d'amélioration. Sur cette base, des propositions concrètes ont été élaborées afin d'améliorer la protection NBC en Suisse.

La partie 1 du projet a consolidé les informations fournies par les principaux acteurs de la protection NBC et a mis en lumière 16 déficits principaux.

Dans la partie 2 du projet, la direction du projet a élaboré, en collaboration avec les principaux acteurs responsables, 22 propositions pour les déficits identifiés (tableau 3).

Tableau 3 : Aperçu des propositions, des acteurs et de l'état de la mise en œuvre

N°	Propositions	Acteurs responsables	État de la mise en œuvre
1A	Présenter la répartition des tâches dans le nouveau concept de protection d'urgence	OFPP (CENAL)	En cours d'élaboration
1B	Élaborer une fiche d'information sur les épi-zooties	OFPP, OSAV	Terminé
2	Renforcer la coordination dans le domaine de la protection NBC en Suisse	OFPP (CENAL)	En cours de planification
3A	Organiser un atelier sur les laboratoires	OFPP (Laboratoire Spiez)	En cours de planification
3B	Renforcer la coordination dans le domaine des mesures mobiles	PCABC	En cours de planification
4A	Dresser une vue d'ensemble de la protection médicale N	OFSP	En cours de planification
4B	Assurer une vue d'ensemble et la coordination de la protection médicale B dans le cadre des travaux de planification et de la révision des bases légales et du plan de pandémie en collaboration avec les organes cantonaux et fédéraux concernés.	OFSP, OSAV, AEP, SSC	En cours d'élaboration
4C	Élaborer un aperçu de la protection médicale C	---	Terminé
4D	Présenter la répartition géographique des hôpitaux de décontamination SSC	OFPP	En cours d'élaboration
5	Élaborer une vue d'ensemble des prestations du Centre NBC de Spiez	OFPP (Laboratoire Spiez) et armée (Cen comp NBC-DEMUNEX)	Terminé
6	Élaborer le profil des prestations de la protection civile dans le domaine de la protection NBC	OFPP (protection civile)	En cours d'élaboration
7	Élaborer une vue d'ensemble des documents pertinents pour le domaine N	OFPP (CENAL)	En cours d'élaboration
8	Renforcer la collaboration avec les organisations d'urgence pour les attentats NBC	PCABC	En cours de planification
9	Clarifier et assurer la disponibilité des spécialistes N, B et C pour les cas d'événements majeurs dans le cadre d'un groupe de travail	CSSP (comité d'experts NBC)	En cours de planification

N°	Propositions	Acteurs responsables	État de la mise en œuvre
10	Élaborer une vue d'ensemble de l'offre de formation	ComABC	Terminé
11	Élaborer des spécifications pour le matériel d'intervention et de protection de la protection civile	OFPP (protection civile)	En cours de planification
12	Promouvoir l'utilisation de ResMaB et d'iRES	OFPP (CENAL)	En cours d'élaboration
13	Organiser une conférence spécialisée pour la protection NBC et mettre en place une plateforme électronique du savoir	OFPP	En cours de planification
14	Intensifier les efforts visant à sensibiliser à la protection NBC	OFPP	En cours d'élaboration
15	Intensifier les efforts visant à sensibiliser à la protection NBC	OFPP (CENAL)	En cours d'élaboration
16A	Examen technique des conventions de prestations N de la CENAL	OFPP (CENAL)	Terminé
16B	Examen technique des conventions de prestations N de l'OFSP	OFSP	Terminé

### La protection NBC suisse est bien positionnée

L'analyse générale de la protection NBC dans la première partie du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » a montré que beaucoup de choses fonctionnent bien dans ce domaine diversifié et complexe. À bien des égards, la Suisse est bien positionnée en matière de protection contre les événements atomiques (nucléaires et radiologiques), biologiques et chimiques.

### La collaboration dans le domaine de la protection NBC est bonne

Tout au long du projet, de nombreux acteurs ont soutenu les travaux de la direction de projet de l'OFPP. De l'enquête de la partie 1 aux ateliers avec les services fédéraux et cantonaux, de la surveillance du projet aux acteurs principaux de la partie 2, les services sollicités ont fait preuve d'engagement et ont donné un aperçu précieux de leur travail et de leur point de vue. Tous les services impliqués ont également fait preuve d'une grande motivation et d'un engagement sans faille pour obtenir de réelles améliorations dans le domaine de la protection NBC.

### Le dialogue entre les acteurs est important

De nombreux acteurs sont impliqués dans la protection NBC et les connaissances sont réparties entre différents spécialistes et organisations. Le projet a montré à quel point il est difficile d'obtenir une vue d'ensemble de ce savoir. Un dialogue permanent entre les acteurs de la protection NBC est essentiel pour l'échange des connaissances.

### Le projet a fourni des enseignements importants et des résultats éclairants

Dans la partie 1 du projet, 16 déficits principaux ont été identifiés. Parallèlement, des bases importantes pour les mesures d'amélioration ont été élaborées. Dans la partie 2, diverses mesures ont été élaborées en collaboration avec les services compétents pour remédier aux déficits identifiés.

### Trouver des solutions consensuelles est un défi

Dans la plupart des cas, les améliorations ne peuvent pas émaner d'un seul acteur. Il est nécessaire d'échanger et de communiquer avec les partenaires impliqués dans la mise en œuvre. La partie 2 du projet a nécessité un dialogue intensif avec de nombreux acteurs de la protection

NBC. C'est la seule façon de trouver des solutions concrètes et consensuelles pour remédier aux déficits identifiés.

### **La nouvelle plate-forme d'échange NBC est essentielle pour la protection NBC**

Le manque de coordination générale dans le domaine de la protection NBC en Suisse a été au cœur du projet dès le début : il a servi de base pour l'attribution du mandat et, au final, plusieurs solutions concernent des tâches de coordination. La solution 2, qui prévoit la création d'un nouvel organe de coordination au niveau fédéral, la Plate-forme d'échange NBC, est donc au cœur des mesures d'amélioration proposées. La plate-forme d'échange NBC constitue le pendant au niveau fédéral de la PCABC. Elle permettrait de mettre en lumière les tâches et les sujets communs qui sont d'actualité (agenda setting) et de coordonner ainsi que d'informer l'ensemble du domaine de la protection NBC, tant au niveau fédéral que cantonal par le biais de la PCABC. Une lacune importante dans la protection NBC suisse est ainsi comblée. En ce sens, la solution 2 est l'élément clé de l'amélioration durable des structures et des processus de la protection NBC de notre pays.

### **La collaboration entre la PCABC et la plate-forme d'échange NBC est essentielle**

Pour créer des structures et des processus de coordination de qualité dans le domaine de la protection NBC en Suisse, il est essentiel d'organiser la collaboration entre la PCABC et la plate-forme d'échange NBC de manière efficace et effective. Il s'agit en particulier de coordonner les projets et, si nécessaire, de les délimiter. C'est la clé des améliorations et des développements structurels et durables de la protection NBC suisse. Au final, de nombreux déficits identifiés dans le projet seront durablement éliminés ou du moins réduits.

### **Les bases juridiques nécessaires sont largement disponibles**

Vu l'ampleur du sujet et le grand nombre d'acteurs, il n'est pas facile d'avoir une vue d'ensemble des nombreuses bases légales en la matière. L'analyse a toutefois montré que la plupart des aspects de la protection NBC sont suffisamment réglementés sur le plan juridique.

Dans le cadre de la création de la plate-forme d'échange NBC, de la définition de son rôle et de ses tâches, il convient d'examiner la nécessité d'une base juridique lui permettant d'assumer ses tâches de coordination à l'échelon supérieur et d'atteindre le niveau d'efficacité souhaité. Cela vaut également pour la coordination entre la plate-forme d'échange NBC (niveau fédéral) et la PCABC (niveau cantonal).

### **Plusieurs déficits concernent l'information**

Dans la deuxième partie du projet, il s'agissait d'analyser dans quelle mesure les déficits recensés existaient réellement et dans quelle mesure il ne s'agissait « que » d'un manque d'informations pour certains groupes. Plusieurs déficits se sont avérés être de simples déficits d'information : un examen approfondi a révélé que les déficits de la première partie n'existaient pas ou avaient déjà été résolus. Plusieurs acteurs n'avaient cependant pas connaissance de la situation actuelle, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de leur nombre et de leur hétérogénéité, sans oublier que la plupart ne s'occupent que partiellement de protection NBC. Il s'agira à l'avenir d'informer mieux, plus régulièrement, plus largement et, le cas échéant, plus clairement l'ensemble des acteurs impliqués.

### **Une grande partie des solutions sont déjà mises en œuvre ou en cours d'élaboration**

Les solutions proposées sont plus ou moins élaborées et mises en œuvre : six solutions sont déjà mises en œuvre, huit autres sont en cours d'élaboration. Huit solutions sont en cours de planification. Les déclarations d'intention concrètes des principaux acteurs désignés constituent le standard minimal.

### **Tous les acteurs responsables concernés sont prêts à mettre en œuvre les solutions**

Les acteurs responsables désignés ont déjà été fortement impliqués dans le projet dans le cadre de la concrétisation / de l'évaluation des déficits et du développement des propositions

de solutions. L'OFPP est responsable de 14 des 22 solutions proposées, la CENAL étant l'acteur qui assume le plus de tâches. Tous les acteurs concernés se sont déclarés prêts à assumer la responsabilité des solutions proposées et à les mettre en œuvre dans les meilleurs délais.

Tableau 4 : Nombre et état d'avancement des solutions pour chaque acteur responsable

Acteur responsable	Terminé	En cours d'élaboration	En cours de planification	TOTAL
OFPP (CENAL)	1	4	1	6
OFPP (Laboratoire Spiez)		1	1	2
OFPP (Protection civile)		1	1	2
OFPP		1	1	2
OFPP, OSAV	1			1
OFPP (Laboratoire Spiez ), Armée (Cen comp NBC- DEMUNEX)	1			1
OFSP	1		1	2
OFSP, OSAV, AEP, SSC		1		1
CSSP			1	1
ComABC	1			1
PCABC			2	2
Pas d'acteur responsable	1			1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>22</b>

### Les acteurs responsables seront des interlocuteurs à l'avenir

Pour chaque thème, en plus de l'acteur responsable, on désignera clairement une organisation de contact. Celle-ci sera également à disposition pour d'autres questions sur le sujet (p. ex. informations supplémentaires, contacts, etc.).

### Le projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » a permis d'apporter d'importantes améliorations

Le projet a permis d'intensifier le dialogue entre les acteurs concernés et d'élaborer des mesures d'amélioration fondamentales (p. ex. plate-forme d'échange NBC). De plus, de précieux produits (rapports, études, fiches d'information, brochures) ont été réalisés. Le projet marque ainsi une étape importante vers une meilleure protection de la population, des animaux, de l'environnement et des biens contre les dangers et les menaces NBC.

### La mise en œuvre du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » est le fruit de l'excellente collaboration entre partenaires

Le projet n'a pu être réalisé que grâce à la collaboration constructive de nombreux partenaires. La direction du projet tient à remercier chaleureusement tous les participants, en particulier les acteurs compétents pour leur volonté d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre ainsi que les membres du comité de projet et la ComABC pour leur accompagnement de qualité lors des travaux de projet.

## **5. Propositions présentées par la direction du projet au mandant du projet (PP RNS)**

1. Les rapports du projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » doivent être présentés au Conseil fédéral. Cela paraît nécessaire du fait que des départements qui ne sont pas représentés au sein de la PP RNS sont également concernés par les mesures proposées.
2. Les acteurs de la Confédération désignés pour assurer la direction de la mise en œuvre dans le cadre du rapport doivent recevoir mandat du Conseil fédéral pour mettre en œuvre, dans leur domaine de compétence, les mesures proposées dans le rapport 2.
3. Les autres acteurs auxquels incombe cette responsabilité doivent être invités par écrit par la cheffe du DDPS à mettre en œuvre, dans leur domaine de compétence, les mesures proposées dans le rapport 2.
4. Les rapports doivent être publiés avec un communiqué de presse.
5. L'OFPP doit définir le rôle de la plate-forme d'échange NBC de la Confédération avec les autres acteurs de la Confédération et examiner si des bases juridiques supplémentaires sont nécessaires pour assurer la coordination générale. Il devra remettre un rapport au Conseil fédéral à ce sujet.
6. La Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) doit être chargée de suivre la mise en œuvre des mesures proposées à l'intention du Conseil fédéral.

## Annexe 1 : Informations complémentaires concernant les solutions

### Solution 1B : Feuille d'information sur les épizooties



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports DDPS  
Office fédéral de la protection de la population OFPP

Fiche d'information  
5 octobre 2021

#### Répartition des tâches entre acteurs dans le domaine des épizooties : information pour la protection de la population

##### Contexte

Le projet « État des lieux de la protection NBC en Suisse » mentionne que « *la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, mais aussi au sein de la Confédération, n'est pas toujours claire [...]* » (déficit n° 1<sup>1</sup>). Des études approfondies ont montré que du point de vue des services de protection de la population des clarifications sont nécessaires, principalement dans les domaines de la protection N et de la lutte contre les épizooties. Selon les recherches effectuées, du point de vue des services vétérinaires aucun besoin particulier de clarification subsiste. La présente feuille d'information propose un résumé des informations en la matière et des renvois à des documents de référence.

##### Bases légales en vigueur

Tous les textes juridiques relatifs à la lutte contre les épizooties, notamment :

- loi sur les épizooties, LFE, RS 916.40
- ordonnance sur les épizooties, OFE, RS 916.401

##### Principes généraux en matière d'organisation de la lutte contre les épizooties

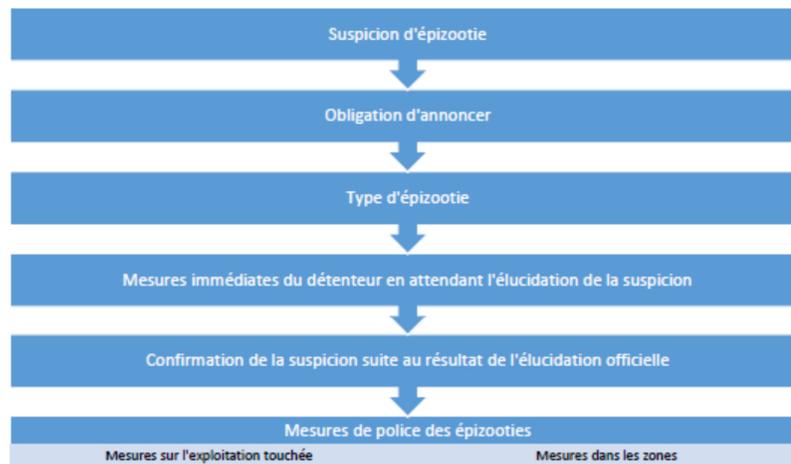
- Dans le domaine de la lutte contre les épizooties (prévention, préparation, maîtrise et remise en état), **ce sont en principe les vétérinaires cantonaux qui sont compétents pour la mise en œuvre des mesures de la police des épizooties**. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) coordonne les mesures de lutte contre les épizooties hautement contagieuses (art. 79 OFE). Sur le plan technique, la responsabilité incombe toujours aux services vétérinaires cantonaux.
- Le Conseil fédéral édicte des prescriptions générales sur les attributions et les pouvoirs des agents de la police des épizooties (art. 2 LFE).
- **Les cantons, respectivement leurs vétérinaires cantonaux, organisent le service de la police des épizooties cantonal et local de manière autonome** (en respectant les dispositions des art. 3 et 5 LFE). Les organes de la police des épizooties ont, dans l'exercice de leurs fonctions, qualité de fonctionnaires de la police judiciaire (art. 8 LFE).
- En cas de besoin, il est possible de faire appel à d'autres organisations cantonales ou privées (p. ex. les partenaires de la protection de la population : police, sapeurs-pompiers, santé publique, protection civile, services techniques et l'armée).
- **Chaque espèce animale et chaque épizootie présentent des spécificités uniques**. Les mesures de prévention et de gestion<sup>2</sup> sur les exploitations et aux alentours doivent être adaptées en conséquence. **Il n'est pas possible de définir des mesures universelles**.

<sup>1</sup> Source : OFPP (30.03.2021) [Protection NBC en Suisse : état des lieux. Rapport 1 : situation et déficits du point de vue des acteurs](#), page 11.

<sup>2</sup> Exemples de mesures en cas d'épizootie hautement contagieuse : zonage, isolement, séquestre, abattage, élimination des cadavres, nettoyage, désinfection. Le choix des mesures dépend de l'épizootie et de l'espèce animale.

- Lorsqu'une épizootie est transmissible à l'homme, on parle de **zoonose**. Dans ce cas, les **services de santé animale** et les **services de santé publique** doivent travailler en étroite collaboration.

#### Phase d'une épizootie<sup>3,4</sup>



#### La gestion d'une épizootie en tant que situation de crise

Bien que la plupart des épizooties puissent être maîtrisées au niveau local ou cantonal par les services vétérinaires cantonaux, elles peuvent dans certains cas engendrer des situations de crise régionales voire nationales (p. ex. la fièvre aphteuse, la grippe aviaire). La police des épizooties dicte toutes mesures avant et pendant la gestion d'une épizootie.

Le vétérinaire cantonal, qui occupe la position la plus élevée au sein de la police des épizooties à l'échelon du canton, doit faire partie de l'organe cantonal de conduite en cas de crise et disposer, par ce biais, de tous les moyens et prestations nécessaires à la lutte contre l'épizootie au sein du canton. Il définit les mesures nécessaires et mandate les autres partenaires du canton (p. ex. organisations de la protection de la population).

<sup>3</sup> De plus amples informations sont disponibles dans le document de l'OSAV « [Suspicion d'épizootie : que doivent faire les détenteurs ?](#) ».

<sup>4</sup> Selon chap. III LFE (RS 916.40).

**Solution 4C : Aperçu de la protection médicale C**

Il n'y a pas d'organisation responsable pour la protection médicale C, qui fait partie du système de santé publique. La responsabilité de la protection C, et donc de la protection médicale C, incombe aux cantons. La Confédération soutient les cantons dans les domaines spécialisés (p. ex. pour les questions liées aux toxiques chimiques de combat et aux antidotes).

Les urgences et les soins intensifs des grands hôpitaux suisses jouent un rôle central dans la protection médicale C. Le premier traitement est effectué en fonction des symptômes. Il est toutefois important de procéder le plus rapidement possible à des examens approfondis. Plus vite l'intoxication est détectée et identifiée, plus le traitement a des chances de réussir.

Pour garantir une détection rapide, plusieurs hôpitaux universitaires disposent de médecins consultants dans le domaine de la toxicologie. Dans tous les cas, Tox Info Suisse est à la disposition des médecins, des hôpitaux et des ambulanciers 24 heures sur 24 en tant que centre de conseil spécialisé pour les intoxications aiguës.

La Suisse dispose également d'une réserve d'antidotes<sup>24</sup> décentralisée, qui est stockée et gérée par différents centres. La Pharmacie de l'armée a également des antidotes et d'autres articles supplémentaires en réserve qu'elle peut livrer rapidement en cas de besoin. Sur la place sinistrée, le C-EEVBS peut fournir des antidotes contre les agents neurotoxiques (oxime et atropine) dès la prise en charge des personnes contaminées. Ces produits doivent toutefois être administrés sur place par un médecin urgentiste.

En tant que mesure immédiate pour le traitement des patients, les sapeurs-pompiers peuvent effectuer une première décontamination sommaire à l'eau sur la place sinistrée. Après leur admission dans l'un des hôpitaux de décontamination du SSC, les patients sont à nouveau décontaminés. Ces hôpitaux disposent également de certains antidotes. Bien que la formation des médecins et des urgentistes dans le domaine de la toxicologie soit très hétérogène en Suisse, des formations continues sont proposées chaque année, comme le cours AHLS du SCRED<sup>25</sup> et le CAS Disaster Pharmacy and Medical Devices des universités de Genève, Berne et Bâle<sup>26</sup>.

Un problème actuel est la sécurité de l'approvisionnement en certains produits importants, comme les auto-injecteurs pour l'auto-traitement des forces d'intervention sur le lieu du sinistre.

---

<sup>24</sup> [www.antidota.ch](http://www.antidota.ch)

<sup>25</sup> Swiss Center for Rescue, Emergency and Disaster Medicine ([SCRED](#))

<sup>26</sup> Site Interne [CAS in Medicines and Medical Devices in Emergency and Disaster](#)

**Annexe 2 : Liste des abréviations**

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CBRNE	Chemical, Biological, Radiological, Nuclear and Explosive
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CCPCS	Conférence des commandants des polices cantonales
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CENAL	Centrale nationale d'alarme
CENH	Commission fédérale d'éthique pour la biotechnologie dans le domaine non humain
Cen comp NBC-DEMUNEX	Centre de compétences NBC-DEMUNEX (nucléaire, biologique, chimique, déminage et élimination des munitions non explosées)
CFSB	Commission fédérale d'experts pour la sécurité biologique
CG MPS	Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompier
CIR	Centre d'information Radioactivité
CN	Centrale nucléaire
ComABC	Commission fédérale pour la protection ABC
CPR	Commission fédérale de radioprotection
CRMPPCi	Conférence des responsables cantonaux des affaires militaires, de la protection de la population et de la protection civile
CSN	Commission fédérale de sécurité nucléaire
CSSP	Coordination suisse des sapeurs-pompier
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
EEVBS (A-, B-, C-)	Équipes d'intervention de la Confédération, qui peuvent réagir rapidement en cas d'événement NBC
EGU	Exercice général d'urgence
EMCC	État-major de conduite cantonal
fedpol	Office fédéral de la police
IFSN	Inspection fédérale de la sécurité nucléaire
IRA	Institut de radiophysique appliquée (Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV, Lausanne)
iRES	Système d'information pour la gestion des ressources
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFPP	Office fédéral de la protection de la population
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
PCABC	Plate-forme intercantonale de coordination ABC
PharmA	Pharmacie de l'armée
PP RNS	Plate-forme politique du Réseau national de sécurité
Protection NBC	Protection contre les dangers et les menaces NBC (N pour nucléaire et radiologique, B pour biologique et C pour chimique)
PSI	Institut Paul Scherrer
ResMaB	Gestion fédérale des ressources
SCAM CENAL	Soutien cantonal de mesures de la CENAL
SRC	Service de renseignement de la Confédération
SSC	Service sanitaire coordonné
Zwilag	Zwischenlager Würenlingen AG (Centre de stockage intermédiaire pour déchets radioactifs à Würenlingen)

## Annexe 3 : Surveillance du projet et groupe de projet

### Surveillance du projet

Niels Blatter, armée	2018-2022
Marc Cadisch, Laboratoire Spiez, OFPP (mandataire)	2018-2022
Anne Eckhardt, présidente ComABC	2018-2022
Ronald Freundlieb, armée	2018-2022
Alexander Krethlow, SG CG MPS	2018-2022
Oliver Peric, PCABC	2018-2022
Petra Prévôt, SG CSSP	2018-2022
Gerald Scharding, CENAL, OFPP	2018-2022
Michaela Schärer, directrice OFPP (mandant)	2021-2022
Benedikt Scherer, fedpol	2018-2022
Dominik Schwerzmann, PCABC	2018-2022
Daniel Storch, OFSP	2021-2022
Stephan Zellmeyer, PCABC	2018-2022

### Anciens membres de la surveillance du projet

Benno Bühlmann, ancien directeur OFPP (mandant)	2018-2020
Jean-Paul Theler, ancien directeur a.i. OFPP (mandant)	2020
Dieter Wicki, ancien membre CRMPPCi	2018-2021

### Collaboration au sein du projet

Marc Cadisch, Laboratoire Spiez, OFPP (mandataire)
César Metzger, Laboratoire Spiez, OFPP (chef de projet)
Pia Feuz, Laboratoire Spiez, OFPP (cheffe de projet suppl.)
Kurt Münger, Laboratoire Spiez, OFPP
Claudia Geiger, Droit, OFPP
Andreas Bucher, Communication, OFPP
Solveig Muggli, Laboratoire Spiez, OFPP (jusqu'en 2019)